

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Soutien à la vie associative -Associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé - Exercice 2016: subventions de fonctionnement (5ème répartition) et d'investissement (2ème répartition).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport des subventions :
 - de fonctionnement pour un montant total de 269 400 €, dont :
 - 176 800 € au titre du soutien aux associations de lutte contre la précarité,
 - 92 600 € au titre du soutien aux associations de solidarité-santé,
 - d'investissement aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé pour un montant total de 30 500 €, dont :
 - 9 500 € au titre des biens mobiliers, matériels et études,
 - 21 000 € au titre des bâtiments et installations,
- de réaffecter à l' « Association des Cités du Secours Catholique – ACSC » la subvention de 7 000 € allouée par la commission permanente du 13 juillet 2016 à l'association « Accompagnement logement insertion service – ALISE » et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention afférente avec le Président de l' « ACSC »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 et dont les dotations sont suffisantes :

- 269 400 € en fonctionnement au chapitre 65, fonction 58, nature 6574 ;
- 9 500 € en investissement, sur l'autorisation de programme 2016-21024F, au chapitre 204, fonction 58, nature 20421 ;
- 21 000 € en investissement, sur l'autorisation de programme 2016-21024F, au chapitre 204, fonction 58, nature 20422

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée